## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

## Délibération de la Commune de PLANFOY Séance Ordinaire du 5 septembre 2022

	Nombre de conseillers	
	en	15
	exercice	
_[	présents	14
-[	votants	14
	absents	1
	exclus	0

100

100

100

100

Le cinq septembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 30 août 2022, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Cédric LOUBET, Maire

PRESENTS: Cédric LOUBET, Maire, Mme Nadine RAPHARD, 1ère adjointe, M. GIRAUD Noël, 2ème adjoint, Mme Christine BRAULT, 3ème adjointe, Mme Christine GACHE, Mme DURIEUX Maria, M. Cyril BEAL, Mme OLLIER Marie-Anne, M. GEORJON Sébastien, Mme CLUZEL Annabelle, M. JOURJON Nicolas, M. FRASZCZAK Matthieu, Mme GAMBINA Aurore et M. Pierre-Antoine BONNET, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE: M. BONNICI Vincent, conseiller municipal

**POUVOIRS:** 

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Nadine RAPHARD, 1ère adjointe

REF: D-2022.09.05-08

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune connaît depuis notre élection une recrudescence d'actes malveillants dépassant le stade des simples incivilités, mettant en danger la vie d'autrui.

Pour l'instant, il ne s'agit que d'atteinte aux biens, il ne faut pas attendre qu'il y ait atteinte aux personnes pour agir.

A chaque événement, quelle qu'en soit la gravité, la mairie a systématiquement effectué une démarche auprès des services de gendarmerie.

Toutefois, de nombreuses affaires n'ont pu être résolues du fait du manque d'éléments d'identification portés à l'enquête.

Excédés par la situation, de nombreux habitants ont entrepris d'intervenir directement auprès des fauteurs de troubles, afin de les identifier en les prenant des photos, se mettant ainsi également en danger.

Il n'est pas de la responsabilité des habitants d'identifier les contrevenants. La mairie a donc choisi d'assumer cette mission. Pour cela, la présente délibération propose de s'adjoindre les services de la gendarmerie dans le cadre d'un accompagnement des référents sûreté de la gendarmerie pour un possible projet de vidéoprotection.

Outre l'effet dissuasif que la création de zones de vidéoprotection générera au niveau de l'espace public, il s'agit de protéger les bâtiments municipaux, cible de nombreuses dégradations depuis maintenant plus d'un an. Ainsi, seront principalement concernés la mairie, la poste, la cantine, l'école, la crèche et le gymnase. Une implantation au niveau de la route du Guizay sera également étudiée.

■ A l'issue de ce diagnostic communal, les élus évalueront les besoins de la commune et solliciteront ■ si nécessaire les entreprises spécialisées afin d'obtenir plusieurs devis.

La mairie sollicitera également les financeurs potentiels (Région, État, Département) afin d'obtenir les subventions fléchées sur ces sujets.

Les budgets nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, en section d'investissement.

Enfin, le cas échéant, la collectivité déposera une demande officielle d'autorisation auprès de la Préfecture, valable pour une durée de 5 ans.

Mod. 540330 - 09/10 Robrègue due

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

## Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la démarche engagée ce soir de diagnostic territorial de sécurité, tel que présenté par Monsieur le Maire,

-Autorise Monsieur le Maire a solliciter les référents sûreté de la gendarmerie et a effectuer toute démarche administrative nécessaire à l'issue de ce diagnostic.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

100

H

100

 Planfoy, le 5 septembre 2022 Le Maire Cédric LOUBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201725-20220905-D-2022-09-05-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Mod. 540330 - 09/10 Rabrègue duo